



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°42-2019-016

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **42\_DDPP\_Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire**

42-2019-02-04-002 - Arrêté 55-DDPP-19 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (2 pages) Page 3

42-2019-02-04-003 - Arrêté 57-DDPP-19 portant subdélégation de signature pour les compétences générales et techniques (2 pages) Page 6

42\_DDPP\_Direction Départementale de la Protection des  
Populations de la Loire

42-2019-02-04-002

Arrêté 55-DDPP-19 portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

*Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire délégué*

PRÉFET DE LA LOIRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS**

*Immeuble "le Continental"*  
10 rue Claudius Buard CS 40272  
42014 SAINT ETIENNE Cedex 2

**ARRÊTÉ N° 55 -DDPP-19  
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA  
COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ**

Le Préfet de la Loire

- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 31 janvier 2014 nommant M. Gérard LACROIX, Secrétaire Général de la Loire,
- VU le décret du 03 mars 2016 nommant M. Evence RICHARD, Préfet de la Loire,
- VU l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires,
- VU l'arrêté préfectoral n° 19-02 du 28 janvier 2019 portant nomination du Directeur Départemental par intérim de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire,
- VU l'arrêté préfectoral n° 19-04 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature en tant qu'ordonnateur secondaire délégué à Monsieur Patrick RUBI, Directeur Départemental par intérim de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire,

**SUR proposition** de Monsieur Patrick RUBI, Directeur Départemental par intérim de la Protection des Populations de la Loire

**ARRETE**

**Article 1er** – Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°19-04 du 29 janvier 2019 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick RUBI, la subdélégation de signature est donnée aux agents suivants cités ci-dessous, par ordre alphabétique, sans ordre de priorité :

- 1) Madame Béatrice BERNARD, secrétaire administratif, classe exceptionnelle, adjointe à la secrétaire générale,
- 2) Madame Annie TRUCHET, attaché administratif principal, secrétaire générale.

**Article 2** – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 332-DDPP-18 du 27 août 2018.

**Article 3** – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental par intérim de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire et dont copie sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Saint-Etienne, le 04 février 2019  
Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental par intérim  
de la Protection des Populations

Patrick RUBI

42\_DDPP\_Direction Départementale de la Protection des  
Populations de la Loire

42-2019-02-04-003

Arrêté 57-DDPP-19 portant subdélégation de signature  
pour les compétences générales et techniques

*Arrêté portant subdélégation de signature pour les compétences générales et techniques*



PRÉFET DE LA LOIRE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS**

*Immeuble "Le Continental"*

*10 rue Claudius Buard*

*CS 40272*

42014 SAINT ETIENNE Cedex 2

**ARRETE N° 57-DDPP-19  
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES  
COMPETENCES GENERALES ET TECHNIQUES**

Le Préfet de la Loire

- VU le Code de Commerce,
- VU le Code de l'Environnement,
- VU le Code de la Consommation,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU le Code de la Santé Publique,
- VU le Code du Tourisme,
- VU le Code général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Rural et de la Pêche maritime,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 31 janvier 2014 nommant M. Gérard LACROIX, Secrétaire Général de la Loire,
- VU le décret du 03 mars 2016 nommant M. Evence RICHARD, Préfet de la Loire,
- VU l'arrêté préfectoral n° 19-02 du 28 janvier 2019 portant nomination du Directeur Départemental par intérim de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire,
- VU l'arrêté préfectoral n° 19-03 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur Patrick RUBI, Directeur Départemental par intérim de la Protection des Populations de la Loire,

**SUR proposition** de Monsieur Patrick RUBI, Directeur Départemental par intérim de la Protection des Populations de la Loire

**ARRETE**

Accueil téléphonique au 04.77.43.44.44 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Article 1er** – Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°19-03 du 29 janvier 2019 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick RUBI, la subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, par ordre alphabétique, sans ordre de priorité :

- 1) Madame Sandrine AYRAL, inspectrice principale concurrence consommation et répression des fraudes, cheffe du service protection économique et sécurité des consommateurs – CCRF,
- 2) Monsieur Frédéric BONNET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service hygiène alimentaire – services vétérinaires,
- 3) Monsieur Maurice DESFONDS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service populations animales,
- 4) Monsieur Gérald GACHET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement et prévention des risques,
- 5) Madame Annie TRUCHET, attachée administrative principale hors classe, secrétaire général.

**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick RUBI et des agents visés à l'article 2 la subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, par ordre alphabétique, sans ordre de priorité :

- 1) Madame Rachel TISSOT, cheffe technicienne, adjointe au chef du service hygiène alimentaire – services vétérinaires,
- 2) Madame Christelle BARBIER, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du service environnement et prévention des risques,
- 3) Madame Béatrice BERNARD, secrétaire administrative, classe exceptionnelle, adjointe à la secrétaire générale,
- 4) Monsieur Norbert DE ANDRADE, inspecteur de la concurrence, consommation et répression des fraudes, adjoint à la cheffe du service protection économique et sécurité des consommateurs – CCRF,
- 5) Madame Anne-Charlotte DUROUX, inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service populations animales.
- 6) Madame Mathilde GINHOUX, inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service hygiène alimentaire – services vétérinaires.

**Article 3** – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 54-DDPP19 du 31 janvier 2019.

**Article 4** – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental par intérim de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire et dont copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Saint-Etienne, le 04 février 2019

Pour le Préfet,  
et par délégation

Le Directeur Départemental par intérim  
de la Protection des Populations

Patrick RUBI